

Image not found or type unknown



Ancien patron non solvable et condamne

Par **supervibes**, le **03/05/2013 à 02:36**

bonjour à tous je suis nouveau sur ce forum,j'explique ma situation:rnj'ai signé une rupture à l'amiable il y a 9 mois ,j'étais en CDI,j'y suis resté 2 ans.Ce patron ne m'a rien payer (indemnités,dernier salaires).Mon avocat a fait son boulot et l'a fait comdamner à verser ce qu'il doit(il a accepter);rnMais ce patron n'a pas tenu ses engagements.du coup c'est le tribunal de commerce.plus de nouvelles depuis un bon moment.Ce patron joue la carte non solvable(à moins 4000 tous les mois lol)il y a une nouvelle gérance .Que faire alors?je sais que les huissiers y sont passés au moins 2 à 3 fois.Si quelqu'un peut m'aider?Merci

Par **moisse**, le **03/05/2013 à 16:54**

Bonjour,rnVos explications sont décousues et ne permettent pas d'apprécier la situation exacte de l'entreprise en regard de l'existence apparente d'une procédure collective.